

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE
Mme Séverine LE FLOCH à Mme Marylise FOIDART
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 novembre 2021
Date de l'affichage	24 novembre 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2021 117 Budget primitif – Décision modificative n°1

Rapporteur : P. Jacqueminot

Des mouvements de crédits doivent être réalisés par rapport aux prévisions budgétaires du BP 2021 afin de répondre aux exigences de la comptabilité publique.

- **Section de fonctionnement** :

Chapitre 012 – Charges de personnel :

Au budget 2021 le chapitre dépenses de personnel a été fixé à 4 240 000,00 €. Montant ajusté par rapport au réalisé 2020 (4 084 000,00 €) pour absorber la revalorisation du RIFSEEP, le recrutement d'un policier municipal, le remplacement d'un congé de maternité et le GVT.

Cette année 2021 aura été marquée, par rapport au fonctionnement habituel des services, par une combinaison d'évènements imprévus, par la nécessaire adaptation du fonctionnement des services jeunesse et restauration scolaire induite par les protocoles COVID 19 ainsi que par l'augmentation très sensible des effectifs dans les services jeunesse.

La mesure de ces différents éléments impactant les dépenses de personnel est la suivante

- Evènements imprévus et mesurés précisément :
 - Régularisations diverses sur salaires : 19 900 €
 - Régularisations de cotisations : 8 600 €
 - Validation de services : 7500 €
 - Décès agent (capital décès + solde compte épargne temps) : 33 800 €
 - Doublon urbanisme : 9 000 €
 - Réorganisation service Ressources humaines : 22 000 €
 - Régularisation de l'annualisations des agents du service éducation : 30 000 €
- Adaptation du fonctionnement des services jeunesse / restauration, induites par les protocoles COVID 19 : 4 personnes sont mobilisées pour assurer la désinfection des écoles et du centre de loisirs. Par ailleurs la distanciation des groupes, ainsi que la division du temps de restauration en 3 services ont engendré de nombreuses heures complémentaires. Cette nécessaire adaptation représente sur une année 3 équivalents temps pleins environ.
- L'augmentation sensible des effectifs accueillis au sein des services périscolaires et extra-scolaires qui nécessite un encadrement adapté conformément aux conventions qui nous lient avec la caisse d'allocations familiales.
- Les remplacements de nombreuses absences au sein du service éducation ont été compensés par des recrutements de renforts temporaires, représentant environ 2 équivalents temps plein sur l'année.

Ces différents éléments impliquent une insuffisance importante de crédits sur le chapitre des dépenses de personnel par rapport aux prévisions initiales, qu'il convient d'abonder de 260 000,00 €.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

La remise gracieuse adoptée par le conseil municipal, au Trésorier, suite à la délibération 2021 71 du 1^{er} juillet 2021, implique des écritures comptables qui n'avaient pas été prévues au stade BP 2021. Il convient de prévoir les crédits nécessaires en dépenses et en recettes.

- Section d'investissement :

Il convient d'abonder le compte 2312 – Agencements et aménagements de terrains, afin d'augmenter les crédits budgétaires 2021 relatifs à l'autorisation de programme 2-2 : Terrain de football, piste d'athlétisme, vestiaires et parking car le phasage de réalisation est modifié. Les crédits prévus en 2021 sont insuffisants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 16 Novembre 2021,

APPROUVE la décision modificative n°1 présentée ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédits	Diminution de crédit	Augmentation de crédits
OPERATIONS REELLES				

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante				
6574 - Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	11 611,99 €			

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles				
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		11 611,99 €		

Chapitre 77 - Produits exceptionnels				
7718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				14 539,99 €

Chapitre 012 - Charges de personnel				
6218 - Autres personnels extérieurs		14 000,00		
6332 - Cotisations versées au FNAL		1 000,00		
6336 - Cotisations centre national et de gestion		5 000,00		
64111- Rémunération principale		52 000,00		
64112 - NBI, Supplément Familial		3 000,00		
64118 - Autres indemnités titulaires		5 000,00		
64131 - Rémunérations non titulaires		104 000,00		
6451 - Cotisations à l'URSSAF		50 000,00		
6453 - Cotisations aux caisses de retraite		20 000,00		
6454 - Cotisations aux ASSEDIC		3 000,00		
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux		3 000,00		

Chapitre 022 - Dépenses imprévues				
	260 000,00 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
OPERATIONS REELLES				

Chapitre 23 - Immobilisations en cours				
2312 - Agencements et aménagements de terrains				
		37 270,00 €		

Chapitre 020 - Dépenses imprévues				
	37 270,00 €			

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 1er décembre 2021

Le Maire,
Joël DANIEL

